

Les 10 engagements du maire économe

Engagement n°1

Veiller à la transparence totale des comptes de la commune et de l'intercommunalité.

Engagement n°2

Stabiliser la fiscalité locale en baissant les taux lorsque les assiettes augmentent.

Engagement n°3

Diminuer les dépenses de fonctionnement de la commune.

Engagement n°4

Mettre en place une comptabilité analytique pour informer la population du coût complet des services rendus.

Engagement n°5

Rendre public le montant des économies de la commune consécutives aux transferts de compétences à la structure intercommunale.

Engagement n°6

Informér la population des compétences exercées par l'intercommunalité, de leur coût global et par habitant.

Engagement n°7

Envoyer l'ordre du jour du conseil communautaire 15 jours au préalable afin de permettre au conseil municipal d'en débattre.

Engagement n°8

Clarifier les compétences des différentes entités publiques (communes, inter-communalités, syndicats...) intervenant sur le territoire de la commune pour éviter les doublons.

Engagement n°9

Désigner un interlocuteur unique pour centraliser et traiter les demandes des habitants quelle que soit l'entité publique compétente.

Engagement n°10

Instaurer un référendum d'initiative populaire au niveau de la commune et de l'intercommunalité pour toute décision qui engage durablement les finances de la commune.

Plus d'informations sur

www.contribuables.org

contribuables **associés**

350 000 MILITANTS CONTRE L'OPPRESSION FISCALE